

Faculté des sciences de l'éducation – Concours de bourses de rédaction

FSE-FESP – Concours 2012

Objectif de la bourse de rédaction

Permettre à un certain nombre d'étudiants inscrits dans un programme de M.A. ou de Ph. D. à la Faculté des sciences de l'éducation de faire progresser significativement, voire de terminer, la rédaction de leur mémoire ou de leur thèse.

Période d'utilisation maximale de la bourse

Du mois de mars au mois d'août 2012, inclusivement.
L'échéancier proposé par l'étudiant peut être plus court s'il est en fin de parcours.

Montant de la bourse

À la **M.A.** : jusqu'à **700 \$** par mois.
Au **Ph. D.** : jusqu'à **1000 \$** par mois.

Pour la durée requise afin de réaliser le plan de travail soumis (soit, au maximum, 6 mois : de mars à août 2012).

Critères d'admissibilité

- Être inscrit au trimestre d'hiver 2012.
- Avoir déposé son devis de recherche ET avoir obtenu l'approbation officielle de celui-ci.
- S'inscrire en rédaction au trimestre d'été 2012 (sauf si le plan de travail soumis se termine en avril 2012).
- Ne pas avoir demandé de prolongation des études pour le programme en cours, ni s'enligner vers une telle demande. Autrement dit, cheminer en respectant les limites suivantes :
 - **M.A.** : maximum de 9 trimestres après la première inscription pour déposer le mémoire, dans le cas d'un cheminement à plein temps, et de 12 trimestres dans le cas d'un cheminement à demi-temps;
 - **Ph. D.** : maximum de 15 trimestres après la première inscription pour déposer la thèse, dans le cas d'un cheminement à plein temps, et de 18 trimestres dans le cas d'un cheminement à demi-temps.

N.B. : À la M.A. comme au Ph. D., les trimestres préparatoires ou de suspension ne sont pas inclus dans ce calcul.

- Pouvoir se consacrer principalement à la rédaction du mémoire ou de la thèse au cours de la période d'utilisation de la bourse.

N.B. 1 : Le boursier qui occupe un emploi (temps plein ou partiel) doit donc s'engager à limiter le temps consacré à cet emploi à 15 heures par semaine ou l'équivalent pendant la période couverte par la bourse.

N.B. 2 : Le candidat peut consacrer à sa cueillette de données une certaine partie de la période d'utilisation de sa bourse, mais il doit démontrer que la rédaction de son mémoire ou de sa thèse progressera significativement. C'est une bourse... de rédaction.

Critères d'admissibilité (suite)

- Ne pas recevoir de bourse substantielle (ex. : CRSH, FQRSC, bourse de fin d'études doctorales de la FESP, etc.) pendant la période d'utilisation de la bourse.
- Ne pas avoir reçu de bourse de rédaction FSE-FESP pour le même programme d'études.

N.B. : Un doctorant peut soumettre une demande de bourse de rédaction FSE-FESP même s'il a reçu une telle bourse lors de sa maîtrise.

Critères de sélection

- Excellence du dossier
- Réalisme et pertinence du plan de travail et de l'échéancier proposés
- Recommandation favorable de la direction de recherche
- Besoin financier

Dossier de candidature

- Formulaire de participation (voir ci-après)
- Lettre du candidat motivant sa demande
- Résumé du projet
- Plan de travail et échéancier
- Curriculum vitae.

Attention!

Veillez vous référer au formulaire de participation pour des renseignements additionnels importants concernant les pièces de votre dossier de candidature.

DÉPÔT DU DOSSIER

Dans une enveloppe au **local C-502**,
face à l'ascenseur central au pavillon Marie-Victorin

Date limite

1^{er} février 2012

INFORMATION

bourses-cycles-superieurs@scedu.umontreal.ca

(514) 343-5887

Annonce des résultats

Fin février 2012